

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==-----==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 9

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

==-----==

L'an deux mil vingt-trois et le 26 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY -, Mme PECHARD Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET - Mme ROURE

8 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CCAS - 2023

Madame la Vice-présidente explique que la Décision Budgétaire Modificative n°1 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité Du CCAS depuis le vote du Budget Primitif.

La présente Décision Budgétaire Modificative consiste notamment à ajuster les dépenses de fonctionnement.

Il convient en effet d'augmenter de 2 500 € le montant prévu au chapitre 67 afin de régulariser une écriture comptable sur exercice antérieur.

Pour prendre en charge cette dépense, il sera proposé de réduire de 2 500 € les crédits inscrits au chapitre 65 - compte 6568.

D/R	I/F	Nature	Opération	Chapitre	Libellé	Montant
D	F	6568		65	AUTRES SECOURS	- 2 500.00 €
D	F	673		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500.00 €

Après avoir donné toutes précisions utiles, Madame la Vice-présidente du CCAS demande à Mesdames et Monsieur les membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **DECIDE à l'UNANIMITE d'autoriser cette décision budgétaire modificative n°1 du budget CCAS 2023.**

Pour extrait conforme, le 27 septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20230926-2023-09-26D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

Affichage : 28/09/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

Signé :

La Vice-présidente
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20230926-2023-09-26D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023
Affichage : 28/09/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT